

Perquisitions au Forem et une inculpation

PIERRE BOUILLON

samedi 07 février 2009, 09:24

✪ **Exclusif** Le parquet de Charleroi a inculpé Marie Siraut, la directrice du service international de l'office régional. Elle est soupçonnée d'avoir au moins détourné 20.000 euros via la société bidon Nailai.



Thienpont

Le parquet de Charleroi a inculpé jeudi Marie Siraut, la directrice du département des Relations internationales (RI) du Forem – l'office wallon de placement/formation des sans-emploi. Aussitôt placée en détention, elle aura passé une nuit en prison pour être libérée sous conditions vendredi.

Marie Siraut est soupçonnée d'avoir détourné de l'argent au préjudice de l'office, via des factures bidons adressées au bénéfice de la SA Nailai, société à l'objet social singulièrement brumeux.

A ce stade de l'enquête, on évoque l'existence de trois factures, pour un montant total d'environ 20.000 euros.

La première facture avait été évoquée dans *Le Soir* du 14 novembre. Nous avons alors indiqué qu'une facture de 9.304 euros avait été mise à charge du Forem pour un séminaire qui n'a pas été organisé. Rédigée par Marie Siraut en mars 2006, la facture était portée au bénéfice de cette fameuse SA Nailai – que le *Moniteur* décrit comme une société notamment engagée dans... l'exportation/expertise de pierres précieuses, la récupération de matériaux de construction, etc.

A la mi-novembre, quand *Le Soir* exhibe cette facture, le Forem soutient que Nailai a effectué un « *travail de consultance préalable au séminaire* ». Peu crédible, cette défense ne tiendra pas longtemps. On flaire le détournement de fond au bénéfice de Nailai et Siraut. L'opposition MR-Ecolo au parlement wallon s'enflamme. Mis sous pression par le ministre de l'Emploi Jean-Claude Marcourt (PS), le Comité de gestion du Forem lance une enquête interne aux RI et, en attendant le résultat de ces investigations, il suspend Siraut de ses fonctions. L'enquête interne révélant d'autres affaires curieuses (et à propos desquelles le Forem restera fort discret...), l'office alerte le parquet de Charleroi le 15 décembre. Depuis, l'office a fait l'objet de deux perquisitions à son siège central de Charleroi – l'une au début janvier, l'autre ce vendredi. Dans les deux cas, le département des RI a été ciblé. Mais la PJ de Charleroi, vendredi, semble avoir élargi son filet en jetant notamment ses limiers au service informatique du Forem.

La veille, jeudi, Marie Siraut a donc été inculpée – l'affaire a été confirmée au Forem comme au parquet de Charleroi. Si, ici, rien ne nous a été confirmé officiellement, on évoque un détournement d'une vingtaine de milliers d'euros, via trois factures, toutes étant rédigées par Siraut et libellées au bénéfice de Nailai. Outre la facture liée au séminaire fantôme, il se dit que Nailai pourrait s'être fait rétribuer pour des travaux de traduction, aussi bidons que le prétendu « *travail de consultance* » évoqué plus haut.

Marie Siraut est-elle la seule personne ciblée par le parquet ? En tirant le fil, les enquêteurs auraient-ils joué un...

Marie Siraut est-elle la seule personne citée par le parquet ? En tirant le III, les enquêteurs auraient-ils relevé un « système » plus intensif, plus large, que les trois factures dont on parle ? Pour l'heure, tout est encore brumeux. Selon l'office, en tout cas, la perquisition de vendredi était liée au dossier Siraut et rien qu'au dossier Siraut.

Contacté vendredi après-midi, le Forem nous a indiqué ceci : *« Actuellement, la direction ne connaît pas encore les détails de la situation. Nous avons pris la décision de licencier Marie Siraut pour faute grave, avec effet immédiat, indépendamment de la procédure judiciaire en cours. Les investigations internes révèlent en effet qu'il existe des éléments de preuve attestant l'existence de malversations dans le chef de l'intéressée. En outre, notre institution entend déposer plainte et se constituer partie civile en vue d'identifier le niveau des fraudes et de faire valoir les droits de l'institution quant à la réparation du préjudice subi. »* Jean-Pierre Méan, l'administrateur général, conclut : *« Nous regrettons que les agissements d'une personne puissent ternir notre image et élaborons de nouvelles mesures afin d'éviter la répétition de semblables situations. »*